Image not found or type unknown

info sur le travaille de nuit

Par **mikouiel**, le **11/01/2013** à **10:19**

bonjour a tous voila je vous explique mon probleme ...
mon patron a stoper la nuit car plus trop de travaille donc ils nous a repasser en journée !
mais en sachant que je n'ai signer aucun papier comme quoi je repasser en journée ...
et aussi il nous a enlever la prime de nuit ! j'avais entendu parler qu'il devais la laisser sur une période de 3 mois !

mon patron a t-il le droit de nous faire cela ?

merci d'avance de vos reponse

Par **P.M.**, le **11/01/2013** à **11:27**

Bonjour,
De toute façon, le passage d'un horaire de nuit à celui de jour constitue une modification essentielle des conditions de travail que l'employeur ne peut pas vous imposer et vous devriez donner votre accord...
Si l'employeur invoque une raison économique, il devrait vous faire la proposition par écrit en vous laissant un mois de réflexion et en vous précisant qu'une absence de réponse vaudrait acceptation...
En cas de refus, s'il maintient sa décision, à l'issue de ce délai, il devrait procéder au licenciement économique...
Cette modification pourrait bien sûr donner lieu à négociation individuelle ou collective...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés